



Renouvellement Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :

Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRIION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Des conventions pluriannuelles lient la Commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan (CDG 56). Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

Suite au Conseil d'administration du 8 juillet 2026, le CDG 56 a adopté de nouvelles conventions pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032. Il convient donc à la commune d'approuver ces nouvelles conventions.

Les conventions avec le CDG 56 actuellement en cours sont les suivantes :

- Convention Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus ;
- Convention de Médecine professionnelle et préventive ;
- Convention de Remplacement d'agents/interim ;
- Convention Cadre de moyens – services facultatifs, permettant la sollicitation de prestations d'accompagnement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement des conventions citées précédemment, annexées à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions citées précédemment, annexées à la présente délibération et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexes :

- Convention Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus ;
- Convention de Médecine professionnelle et préventive ;
- Convention de Remplacement d'agents/interim ;
- Convention Cadre de moyens – services facultatifs, permettant la sollicitation de prestations d'accompagnement.

Le 29 septembre 2026

Monsieur le Maire

Yann LE GALLO

